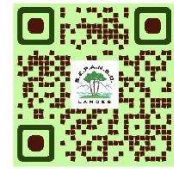




**Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES**  
Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)  
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE



*De la Nature et des Hommes*

[www.sepanso40.fr](http://www.sepanso40.fr)

## Au jour le jour – août 2020

03 08 : Ygos Saint-Saturnin – Me Ruffié confirme au Tribunal administratif la volonté de la SEPANSO de maintenir sa requête à l'encontre des permis des construire (photovoltaïque) enregistrées le 23 juin.

04 08 : Messanges – Assemblée générale de l'Association Messanges Environnement – Le Bureau sortant a été reconduit (Denis Oulès, président, Christian Larroudé, vice-président, Secrétaire : Marie-Françoise Ducasse, Trésorier : Michel Rajot) – PV : 7 pages.

10 08 : Vielle Saint-Girons – Enquête publique préalable à un défrichement de 10 ha 87 a 72 ca pour un projet de création d'un lotissement + Enquête publique préalable à un permis d'aménager de 10 ha 87 a 72 ca pour un projet de création d'un lotissement – Observations SEPANSO : 4 pages

10 08 : Tarnos – Dossier 2001212 (protection du lézard ocellé) - Le Tribunal administratif rejette la requête de l'association Rewild qui demandait la suspension de l'exécution de l'arrêté du préfet des Landes en date du 18 octobre 2019 portant dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces végétales et animales protégées au bénéfice du département des Landes dans le cadre des travaux d'aménagement de la voie de contournement du port de Tarnos, ainsi que, par voie de conséquence, celle de l'arrêté du 30 décembre 2019 modifiant son article 26, jusqu'à ce qu'il soit statué au fond sur la légalité de cet arrêté. Divers journalistes ont découvert à cette occasion que la SEPANSO avait adressé au T.A. un recours au fond le 27 février 2020.

11 08 : Communiqué SEPANSO (2 pages illustrées avec 4 photos : Le front de mer landais en péril et abandonné à la pollution lors des rassemblements nocturnes. Face au nouveau phénomène de l'ultra-poubellisation des plages, la SEPANSO interpelle la ministre de la transition écologique.

L'AFP ayant diffusé notre information, nous avons eu des échos locaux et nationaux (RTL, Ouest France, La Provence ...). Sud-Ouest a informé ses lecteurs le 15 août lors de la visite à Léon et Moliets



de Béangère Abba, secrétaire d'État à la biodiversité : « La SEPANSO interpelle ministre et élus ... »

12 08 : Messanges – suite aux échanges avec le maire le 6 août, l'association Messanges Environnement rappelle ses attentes et ses demandes d'information (3 pages)

**12 08 – La préfète signe l'arrêté n° SNF/2020-1180 portant habilitation départementale pour la Fédération SEPANSO Landes à être désignée pour participer au débat sur l'environnement dans le cadre d'instances consultatives, à compter de la date de signature du présent arrêté pour une durée de cinq ans.**

12 08 : Mimizan – La SEPANSO réagit à l'article publié par Sud-Ouest le 10 août à propos du Parc d'Hiver. Nous envoyons un courrier au rédacteur en chef à Mont de Marsan en soulignant les inexactitudes et les imprécisions.

13 08 : Dauphins et autres cétacés – La Commission de l'Union européenne qui a pointé les carences de la France et de l'Espagne pour lutter contre les captures accidentelles, leur demande d'agir avant la fin du mois de septembre. Sea Shepherd estime que l'utilisation des « pingers » est une fausse bonne idée puisque ces dispositifs éloignent les cétacés de leurs proies.

13 08 : Sorde l'Abbaye – La SEPANSO écrit à la préfète des Landes à propos du projet d'accueil des travailleurs saisonniers : « ... Si la SEPANSO ne conteste pas qu'il convient que les employés saisonniers soient hébergés convenablement, la SEPANSO conteste le choix de l'emplacement (parcelle n° 39, section ZK) pour les raisons suivantes : raison paysage (site gallo-romain) raison réglementaire (parcelle non constructible au PLU), raison sociale (les riverains devaient être informés de la vente de cette parcelle) raison géographique (parcelle éloignées des services), raison démocratique (absence de concertation en amont), raison économique (crise sanitaire sur les kiwis) et raison économique (distorsion de concurrence ?) ».

13 08 : Bordères & Lamensans (Elevage industriel) – Me Ruffié adresse au Maire un recours gracieux à l'encontre du permis délivré le 03 juillet 2020.

14 08 : Ygos Saint-Saturnin – Au nom de la préfète, le Directeur départemental des territoires et de la mer répond aux questions que la SEPANSO avait posées par courrier adressé le 27 juillet (2 pages)

15 08 : Saumon – La SEPANSO est dans le N° 245 de La Gazette du Béarn des gaves - Lien pour lire en ligne ou télécharger - <https://indd.adobe.com/view/aebc0bc8-71b4-43db-a001-8383c7d14d00>

20 08 : Mimizan – Enquête publique unique préalable à une déclaration d'intérêt général (DIG) et comportant une demande de dérogation à l'interdiction de destruction/dégradation d'espèces protégées et de leurs habitats et une demande d'autorisation environnementale concernant le confortement des ouvrages et des berges du courant de Mimizan et la concession d'utilisation du domaine public maritime – La SEPANSO a fait de nombreuses observations pour justifier son avis négatif : 9 pages. Cette enquête publique a intéressé beaucoup de monde.

20 08 : Caupenne – Le SIETOM de la Chalosse adresse son rapport annuel (2019) : 36 pages

21 08 : Cagnotte – observation de la Pélopée Maçonne (*Sceliphron caementarium*) – cet insecte, originaire d'Amérique du Nord, est arrivé en Europe dans les années 70.



24 08 : Dax – audience au Tribunal correctionnel de Dax – Xavier Gaudio et les trois personnes qui ont commenté le message Facebook qu’il avait posté le 22 décembre 2018 pour critiquer abusivement la bénévoles de la SEPANSO qui portait la parole de notre fédération. Me Karsenti, du barreau de Paris, a défendu notre adhérente et la SEPANSO. La présidente a invité Georges Cingal à s’exprimer. Les médias locaux ont rapporté ce qui s’était passé à l’audience.  
<https://www.sudouest.fr/2020/08/24/proces-de-l-ancien-maire-de-soorts-hossegor-un-taudis-en-face-de-la-plage-sud-7772056-3558.php>

25 08 : Tartas – Commission de suivi du Grand cormoran – Georges Cingal excusé – PV officiel : 4 pages.

25 08 : Ygos Saint-Saturnin – la SEPANSO demande au DDTM de bien vouloir adresser copie des permis de construire mentionnés dans son courrier du 14 août.

26 08 : « *L’été n’incite pas à mieux et moins jeter* » - le dossier présenté par Sud-Ouest est intéressant. Selon une enquête Ipsos/Fondation Vinci Autoroute, 30% des Français jettent leurs déchets par la fenêtre de leur voiture... A la SEPANSO, les adhérents qui collectent les déchets au bord des route, lors de leurs promenades sur les voies municipales, soulignent qu’il n’y a pas que des touristes qui jettent leurs déchets, puisqu’ils ramassent souvent plus de déchets en dehors de la période estivale !

27 08 : Saint-Laurent de Gosse – RTE a besoin de déplacement le nid qu’un couple de Grand corbeau a construit sur un pylône, lequel doit être changé car il est affecté par la corrosion. une corbeille sera installée sur le haut du nouveau pylône et le nid y sera déposé. RTE prévoit d’installer des anémomètres à l’aplomb des câbles électriques afin d’éviter la formation de nouveaux nids dans ces zones à risque d’électrocution pour les oiseaux et de court-circuit sur le réseau électrique.

28 08 : Sort-en-Chalosse - La SEPANSO attire l’attention de Mme la Préfète sur le projet d’assainissement collectif de cette commune (2 pages + 5 photos)

30 08 : Parentis-en-Born – La SEPANSO propose à Mme le Maire de renouveler le mandat d’Alain Caultet, qui siégeait en tant que personne qualifiée représentant une association environnementale, au Conseil d’exploitation de la Régie Assainissement de la commune.

30 08 : Rion des Landes - enquête publique sur le projet de déclassement partiel du chemin rural de « Maroc » - Premières observations SEPANSO : 2 pages + 2 pièces jointes.

## **Documents :**

Décret n° 2020-1091 du 27 août 2020 relatif à la gestion adaptative des espèces  
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000042271575&dateTexte=&categorieLien=id>  
Gestion adaptée au lobby de la chasse ?

Décret n° 2020-1092 du 27 août 2020 relatif à la liste des espèces soumises à gestion adaptative  
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000042271589&dateTexte=&categorieLien=id>  
Gestion adaptée au lobby de la chasse ?

Arrêté du 27 août 2020 relatif à la chasse de la tourterelle des bois en France métropolitaine pendant la saison (2020-2021)  
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000042271598&dateTexte=&categorieLien=id>  
Publié la veille du jour de l’ouverture, il est évident qu’aucun recours ne peut protéger les tourterelles ! Ce simple arrêté en dit long sur l’exercice du pouvoir...

**Cartographies (Nouvelle Aquitaine) : Natura 2000, PPRI, CTE...**  
[http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=article&id\\_article=11599](http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=article&id_article=11599)